DELIBERATION N° 04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97 ;

Afin d'assurer le remplacement d'un agent au sein du service de Police Municipale suite à une demande de mutation au 15 novembre 2018, il convient de créer un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet, à compter du 10 décembre 2018.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

D'autre part, la ville de Ludres souhaite renforcer le service de gardiennage des bâtiments communaux, et notamment pour l'entretien de l'Aire de Jeux Couverte. A cet effet, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (15h00), à compter du 1er novembre 2018.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

Il est donc nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES CREES
Gardien-Brigadier de Police Municipale	35h	1
Adjoint technique	15h	1

Les déclarations de vacances d'emplois seront réalisées auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 17 octobre 2018.

Intervention de Monsieur Le Maire :
Pour être complet, Yannick VINCENT a fait valoir son droit à mutation auprès de la commune de Jarville-la-Malgrange à compter du 15 novembre 2018.
Nous avons donc recruté il y a quelques jours un nouveau policier, qui sera en l'occurrence une jeune policière qui a fait 5 ans en Gendarmerie. Elle sera recrutée en tant que gardien. Elle prendra ses fonctions à la mi-décembre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet à compter du 10 décembre 2018 ;

- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (15h) à compter du 1er novembre 2018 ;

- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.